

Demande de renseignements préalable à la planification de la visite d'information et de prévention initiale ou de l'examen médical d'aptitude à l'embauche

Loi N° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.
Décret N° 2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail

N° d'adhérent :

Raison Sociale :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Libellé de l'emploi

Joindre la fiche de poste

Code catégorie socioprofessionnelle :

Date d'embauche :

Nature du contrat :

C.D.I.

C.D.D. durée du contrat :

Apprenti(e)

Autre

Classification du travailleur :

Travailleur exposé à des risques particuliers

Cocher impérativement la nature du ou des risques ci-dessous

Agents biologiques pathogènes des groupes 3 ou 4.

Amiante.

CMR.

Hyperbare.

Plomb.

Rayonnements ionisants.

Risque de chute de hauteur lors du montage ou du démontage d'échafaudages.

Poste nécessitant un examen d'aptitude spécifique prévu par le code du travail.

Autorisation de conduite d'équipement de travail mobiles automoteurs ou servant au levage de charges ou de personnes (chariots élévateurs, nacelles, grues, engins de chantier...) .

Habilitation électrique.

Jeune de moins de 18 ans affectés à des travaux réglementés.

Manutention manuelle de charges > 55 Kg.

Postes listés par l'employeur après avis du médecin du travail et du CHS CT (DP) et motivation par écrit. Si oui lequel ou lesquels : .

Travailleur concerné par une ou des situations ci-dessous :

Travailleur de moins de 18 ans.

Travailleur handicapé ou bénéficiant d'une pension d'invalidité.

Femme enceinte, venant d'accoucher ou allaitant.

Travailleur de nuit.

Agents biologiques pathogènes du groupe 2.

Champs électromagnétiques > VLEP.

À

Aucune des situations ci-dessus.

Attention, aucune visite d'information et de prévention ou examen médical d'aptitude avant la prise de poste ne pourra être planifié si tous les renseignements ci-dessus ne sont pas communiqués.